



Hydromet 50 Poudre

SECTION 1: IDENTIFICATION

| | |
|--|--|
| Identificateur du produit | Hydromet 50 Poudre |
| Autres moyens d'identification | Poudre de monoxyde de plomb |
| Famille du produit | oxyde inorganique métallique |
| Usage recommandé | Mélangé avec un autre composant pour former un mortier résistant à la corrosion. |
| Restrictions d'utilisation | Inconnu. |
| Identificateur du fabricant/fournisseur | The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com |
| Numéro de téléphone d'urgence | Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624 |
| Numéro de la FDS | 045 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Cancérogénicité - catégorie 1B; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1A; Toxicité pour la reproduction - Effets sur ou via l'allaitement; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1; Dangers aigus pour le milieu aquatique - catégorie 1; Dangers à long-terme pour le milieu aquatique - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

- H350 Peut provoquer le cancer.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux, sang, reins, cœur) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence :

- Prévention :
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4

FDS No. : 045

Date de préparation : le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

Page 01 de 08

P260 Ne pas respirer poussières.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Contient des métaux lourds. Polluant marin. Dangereux pour l'environnement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | Numéro de CAS | % | Autres identificateurs | Autres noms |
|-----------------------|---------------|---------------|------------------------|-------------|
| monoxyde de plomb | 1317-36-8 | < 80 | Litharge | |
| silice (quartz) | 14808-60-7 | < 40 | | |
| silice (cristobalite) | 14464-46-1 | trace amounts | | |
| silice (tridymite) | 15468-32-3 | trace amounts | | |

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Donner de grandes quantités d'eau à boire. If victim is fully conscious, induce vomiting.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Sang, os, système nerveux, reins, cœur, système respiratoire.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4

FDS No. : 045

Date de préparation : le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

Page 02 de 08

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Oxydes de plomb très toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Avant d'entrer, surtout dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié afin de vérifier ce qui suit : la présence de gaz ou de vapeurs toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Gardez la poussière à un minimum. Si de la poussière est générée, éviter de respirer les poussières.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Éviter de produire de la poussière. Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : scellés de façon étanche. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Empêcher la contamination de surfaces que le personnel non protégé pourrait utiliser. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter de produire de la poussière. Éviter de respirer ce produit. Éviter l'exposition durant la grossesse et pendant l'allaitement. Éviter le rejet dans l'environnement. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé. Vider les récipients qui pourraient contenir des résidus dangereux. Les stocker séparément et bien fermés. Prendre toutes les précautions indiquées dans la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ACGIH TLV: TWA: 0,05 mg / m³ plomb

OSHA PEL: TWA: 0,05 mg / m³ plomb

NIOSH IDLH: 100 mg / m³ plomb

NIOSH TWA: 0,05 mg / m³ plomb

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. TLV® = Valeur limite d'exposition. TWA = Moyenne pondérée dans le temps. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis. PEL = Limite d'exposition admissible. NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health. IDLH = Immediately Dangerous to Life and Health.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des mesures de contrôle rigoureuses comme une enceinte d'isolement afin d'empêcher le

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4

FDS No. : 045

Date de préparation : le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

Page 03 de 08

dégagement du produit dans le lieu de travail. Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Prévoir une douche d'urgence dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni de filtres N100, R100 ou P100.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|---|
| Odeur | Sans odeur |
| Seuil olfactif | Sans objet |
| pH | Pas disponible |
| Point de fusion/Point de congélation | 1626.8 °F (886.0 °C) (fusion) |
| Plage d'ébullition | Sans objet |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Taux d'évaporation | Sans objet |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Ne brûle pas. |
| Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité | Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure) |
| Tension de vapeur | Sans objet |
| Densité de vapeur | Sans objet |
| Densité relative (eau = 1) | 5.98 |
| Solubilité | Pratiquement insoluble (moins de 0.1 %) dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Température de décomposition | Sans objet |
| Viscosité | Sans objet (cinématique); Sans objet (dynamique) |
| Autres informations | |
| État physique | Solide |
| Densité en vrac | 373.31 lb/ft ³ (5979.87 kg/m ³) |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Conditions à éviter

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4
Date de préparation : le 23 septembre, 2015
Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

FDS No. : 045

Page 04 de 08

Matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Réagit violemment avec : halogènes (p. ex. chlore), composés halogénés (p. ex. trichloroéthylène), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), aluminum.

Produits de décomposition dangereux

Produits chimiques toxiques.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; ingestion.

Toxicité aiguë

DL50 (Cutané)

DL50 (rat), intrapéritonéale: 40 mg Pb / 100 g (plomb)

DL50 (souris), intrapéritonéale: 217 mg / kg (plomb)

Corrosion/Irritation cutanée

Les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut causer irritation du nez et de la gorge. À fortes concentrations peut causer lésion pulmonaire. (silice (quartz))

Peut causer lead poisoning. (monoxyde de plomb)

Absorption par la peau

Peut causer lead poisoning. (monoxyde de plomb)

Ingestion

Cause lead poisoning.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Cause effets nocifs sur le système nerveux, le système de production du sang, l'appareil digestif, les os, les muscles, les reins et le cœur.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

CIRC : Groupe 2A – Probablement cancérogènes pour l'humain. ACGIH® : A3 – Cancérogène pour l'animal. NTP : Raisonnablement anticipé comme étant cancérogène pour l'humain. (monoxyde de plomb)

CIRC : Groupe 1 – Cancérogènes pour l'humain. ACGIH® : A2 – Probablement cancérogène pour l'humain. NTP : Reconnu cancérogène pour l'humain. (silice (quartz))

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. NTP = National Toxicology Program.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Peut nuire à l'enfant en gestation. Reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit, troubles d'apprentissage.

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4

FDS No. : 045

Date de préparation : le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

Page 05 de 08

Peut être transféré dans le lait maternel.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour la vie aquatique, selon les essais de toxicité aiguë.

Persistance et dégradation

Ne se dégrade pas rapidement, selon les essais quantitatifs.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ou ses produits de dégradation devraient être bioaccumulables et peuvent se transmettre dans la chaîne alimentaire.

Mobilité dans le sol

S'il y a rejet dans l'environnement, ce produit ne devrait pas migrer à travers le sol, selon ses propriétés physiques et chimiques.

Autres effets nocifs

Ce produit contient des métaux lourds.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité. Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|--------------------------|------------|---|--|--------------------|
| DOT É.-U | UN3077 | RQ, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Plomb) | 9 | III |
| IATA (transport aérien) | | Non réglementé | | |
| OMI (transport maritime) | UN3077 | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Plomb) | 9 | III |
| TMD au Canada | | Non réglementé | | |

Dangers environnementaux Polluant marin (monoxyde de plomb)

Précautions spéciales Veuillez noter : Quantité à déclarer (RQ): 10 lb (Lead)

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

Autres informations Ce produit est considéré non-réglementé pour le transport par le Département des transports des États-Unis, à moins que la quantité de matériau emballé dépasse la quantité à déclarer. Ce produit est réglementé s'il voyage en bateau en tout point.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4

FDS No. : 045

Date de préparation : le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

Page 06 de 08

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Partie 1B. (monoxyde de plomb)

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. (monoxyde de plomb)

CERCLA : Ce produit, tel qu'il est fourni, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substance dangereuse en vertu de la Loi sur la responsabilité globale en matière d'indemnisation et d'indemnisation en cas d'incident environnemental (CERCLA, 40 CFR 302).

Massachusetts Right To Know. (monoxyde de plomb)

New Jersey Right To Know. (monoxyde de plomb)

SARA Title III - Section 313 : Ce produit contient un produit chimique ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de déclaration de la Loi de 1986 sur les modifications et la réorganisation du Superfund (SARA), et le Titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372. SARA Title III - Section 311/312 : Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé. (monoxyde de plomb)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42). (monoxyde de plomb)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0

Selon : monoxyde de plomb

FDS préparée par B.E.R.

Numéro de téléphone (315) 782-3000

Date de préparation le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée le 05 mai, 2020

Indicateurs de révision Révision 4
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 05 mai, 2020:
examiné et approuvé

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank
CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health
NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Identificateur du produit : Hydromet 50 Poudre - Ver. 4

FDS No. : 045

Date de préparation : le 23 septembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 05 mai, 2020

Page 07 de 08

Avis

REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.